

# UNIVERSITÉ de MONTRÉAL

## ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

**JEUNE HOMME! RÉFLÉCHISSEZ! dans le  
CHOIX de VOTRE FUTURE PROFESSION!**

Etes-vous préparé pour étudier une profession?

Avez-vous décidé quelle profession?

Aimeriez-vous une profession dont les avantages sont illimités?

Aimeriez-vous à embrasser une profession peu encombrée et dont les possibilités sont immenses?

Si oui, considérez bien les avantages de la profession de Médecin Vétérinaire;

Inscrivez-vous à "l'Ecole Vétérinaire" pour obtenir une bourse du Ministère de l'Agriculture;

A vous de réfléchir avant d'entreprendre à étudier une profession plutôt déjà encombrée?

La province de Québec réclame ses fils instruits et vigoureux pour faire valoir la profession vétérinaire pour prendre soin et améliorer son cheptel national.

La Médecine Vétérinaire est une profession nécessaire, très intéressante, elle vous invite par les positions lucratives qu'elle offre, à devenir les gardiens de la santé publique en enrayant les grandes causes de communications des maladies, et de conserver sains les troupeaux.

L'industrie est la pierre angulaire du développement de l'agriculture.

La Médecine Vétérinaire en est la grande Sauvegarde.

## L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE MONTRÉAL

- 1.—La seule de ce genre de langue française dans le Dominion.
- 2.—L'Université de Montréal est une grande garantie pour les élèves.
- 3.—Cette école est maintenue par des octrois spéciaux tant provincial que fédéral.
- 4.—Les élèves n'ont que les vrais déboursés du cours, c'est-à-dire, l'usage et la fourniture de tout le matériel nécessaire (moins les livres), soit \$100.00 par année.
- 5.—La durée des cours est de quatre années de huit mois chacune, commençant vers le 15 septembre pour se terminer vers le 15 mai.
- 6.—L'examen préliminaire aux études (Brevet) se passe sur toutes les matières du cours académique 2 fois par année, le premier le jeudi, 26 juin, et le second le mardi, le 9 septembre 1924.
- 7.—Les bacheliers d'un collège classique sont admis sans examen.
- 8.—Les bacheliers en agriculture sont admis également et gagnent une année de cours vétérinaire, c'est-à-dire qu'ils entrent de suite en deuxième année.
- 9.—Les cours sont donnés en langue française, les candidats anglais y sont admis en passant leur examen préliminaire en langue anglaise.
- 10.—Les DEGRÉS sont au nombre de deux:—le premier ou bachelier en Médecine Vétérinaire, est acquis après deux années d'études. Le deuxième s'acquiert à la fin de la quatrième année, après avoir subi les examens écrit et oral sur toutes les matières du programme de l'école avec succès, c'est le Doctorat en Médecine Vétérinaire.
- 11.—Il y a de belles et bonnes positions pour les Médecins Vétérinaires compétents dans le Dominion. Ecrivez-nous, si vous ne pouvez venir vous-mêmes, soit au soussigné, soit au secrétaire du Collège des Médecins Vétérinaires de la Province de Québec, le Docteur A. Dauth, M. V., au No 381, rue Demontigny Est, Montréal.

**Docteur F.-T. DAUBIGNY, M. V.,**

Directeur Ecole Vétérinaire.

PER  
B-226

S

ADMINISTRAT

VOLUME

COOP